



Annexes AFF

Applicables au Championnat de France Funboard slalom

Préambule:

En qualité d'association de classe affiliée à la FFVoile et conformément au nouveau règlement fédéral publié le 04/12/2014 relatif à l'organisation des championnats de France de classe, l'Association Française de Funboard (AFF) a désormais en charge par convention signée avec la FFVoile l'organisation des championnat de France Funboard slalom et championnat de France Funboard vague. Il appartient désormais à l'association de classe de rédiger l'avis de course (AC). Il devra être soumis avant diffusion à la FFVoile pour approbation au moins 2 mois avant la date prévue de la première étape. Le présent document intitulé « Annexes et préconisations AFF » a pour objet de préciser certains points de l'avis de course et présenter les spécificités AFF applicables aux championnats de France Funboard slalom.

Admissibilité :

Sont autorisés à participer au championnat de France Funboard slalom tout licencié FFVoile et tout coureur étranger en règle avec leur autorité nationale, âgés de 15 ans et plus. L'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours (année du championnat).

Les « Championnats de France de classe » et les titres sont ouverts aux coureurs étrangers (décision 6.1.4 du CA FFVoile du 18/11/2006).

Dispositions applicables au championnat de France Funboard slalom

L'annexe B des règles de course à la voile ISAF s'appliquent lorsqu'elles ne sont pas modifiées par le présent document et/ou l'Avis de Course et/ou les instructions de courses et ses annexes.

Inscriptions / sélections :

Le nombre de coureurs engagés pour cette discipline ne peut excéder 80 compétiteurs.

Si ce nombre est dépassé, les règles de sélections sont appliquées par importance décroissante :

- 1 La condition préalable est la préinscription pour l'étape et l'adhésion à l'AFF au plus tard **15 jours avant** la date de début des courses (Cachet de la poste faisant foi).
- 2 Rentrent dans le tableau les 40 premiers du classement du championnat de France Funboard slalom de l'année en cours [A] ou de l'année antérieure [A-1] pour la première étape du championnat.
- 3 Rentrent ensuite dans le tableau les 15 premiers du classement du championnat de France Funboard slalom de l'année antérieure [A-1] ou de [A-2] pour la première étape du championnat.
- 4 Rentrent ensuite 20 coureurs sélectionnés sur leurs classements ligue et inter ligue.
- 5 Les dernières places seront attribuées par un jury (2 représentants coureurs AFF, 1 organisateur)
- Si un coureur entre dans deux de ces critères, la place libérée sera réattribuée au critère le plus important.

Les règles de répartition des poules sont reprises en annexe 1 du présent document.

Le matériel

Les compétiteurs ne pourront utiliser que 6 voiles et 3 planches maximum pour l'ensemble des étapes de l'année. Toutefois, et exclusivement en cas de casse matérielle ou de changement de partenaires en cours de saison, une demande de remplacement **écrite** pourra être formulée auprès de la commission slalom de l'AFF.

La déclaration de jauge est **valable pour l'année sans possibilité d'en ajouter en cours d'année.** Elle devra être rendue en même temps que la fiche de confirmation de la première participation du championnat. Conformément aux instructions de course, tout abus et/ou manquement à cette règle sera sanctionnée.

La notion de jauge libre :

Afin d'ouvrir l'accès au plus grand nombre, le choix du matériel n'est plus restreint aux seules planches de production inscrites sur la liste officielle des flotteurs reconnus par l'ISAF.

Les planches sorties des ateliers de shapers indépendants ou de petites marques pourront y être autorisées sous réserve du respect des règles imposées par l'AFF et de la fourniture d'une liste exhaustive (numéros de série) des flotteurs concernés.

Cette liste de planches devra être mise à jour en permanence. Une demande préalable devra être adressée à l'AFF par les shapers indépendants au plus tard un mois avant la date prévue pour la première étape du championnat de France Funboard slalom de l'année. Un accord écrit de l'AFF est obligatoire.

Système de classement :

Le système de points « A minima » est appliqué pour le calcul des points.

La règle 37.5 de l'annexe B des RCV est modifiée comme suit.

Dans le cas d'une course à 4 poules (débutant en ¼ de finale) un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... ou tout simplement non qualifié sera intégré dans la poule de classement pour une élimination au premier tour ou en finale perdants pour une élimination au tour suivant.

Dans le cas d'une course à 8 poules (débutant en 8^{ème} de finale), un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... ou tout simplement non qualifié dans une poule numérotée de 1 à 8 sera intégré dans la super poule de classement. Un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... ou tout simplement non qualifié dans une poule numérotée de 9 à 12 sera intégré dans la poule de classement.

Toute planche qui court dans une poule par erreur, c'est-à-dire une poule où elle n'est pas inscrite comme indiqué sur le tableau officiel, sera disqualifiée pour la série d'élimination de cette épreuve et sera rétrogradée à la dernière place de la poule qu'elle aurait normalement dû courir.

Un compétiteur classé OCS, DNF, DNS,... dans un tableau final (poule finale gagnants, poule finale perdants, poule de classement, super poule de classement) marquera le nombre de points correspondants à la place du dernier inscrit de la poule dans laquelle il participe. Si plusieurs coureurs sont classés suivant cette règle, la moyenne des points ne s'appliquent pas et ils seront tous classés ex aequo. Ceci modifie l'annexe A 4.1 des RCV.

Dans le cas où une course n'aurait pu aller à son terme, le classement de celle-ci sera réalisé dès lors que les ½ finales auront été courues et validées. Dans ce cas, pour chacune des poules non courues les inscrits seront classés ex aequo à la place qu'ils occupaient dans la dernière poule à laquelle ils ont participé. La course sera alors validée et intégrée au classement général de l'étape. (cf. ci-après validation d'une étape)

Validation d'une étape :

Conformément aux décisions prises lors de la rencontre FFVoile/AFF du 29 Novembre 2013 et à l'article 10 de l'avis de course, 2 courses validées sont nécessaires pour intégrer l'étape dans le classement annuel du championnat de France Funboard slalom.

Il faut par ailleurs qu'au moins une de ces courses soit allée en finale conformément aux RCV (2013/2016) article 37 et 37.5 (a) et (b) de l'annexe B. Ainsi, compte tenu des spécificités applicables à l'AFF, toutes les finales et toutes les poules de classement et super classement doivent avoir été courues et validées. A noter : une seule course validée sur une étape permettrait cependant d'avoir un classement pour une remise de prix. Dans ce cas cette étape ne sera pas intégrée au classement du championnat de France Funboard slalom.

Classement général d'une étape:

- Quand moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses
- Quand 4 à 6 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins la plus mauvaise,
- Quand 7 à 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les deux plus mauvaises,
- Quand plus de 10 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses courses moins les trois plus mauvaises.

Ceci modifie l'annexe A2 de l'annexe B des RCV.

La règle B8 A8 de l'annexe B des RCV s'appliquera pour le départage des ex aequo.

Calcul du classement général du championnat de France Funboard slalom

Le classement général du championnat de France Funboard slalom sera calculé conformément aux RCV B8 (A2) en tenant compte des éléments suivants :

- Retrait du plus mauvais résultat, y compris celui de la finale, si l'ensemble des étapes a été validé.
- Ensemble des résultats des étapes validées sans retrait du plus mauvais résultat, si une ou plusieurs étapes ne sont pas validées.
- Un coureur non inscrit à une étape validée marquera pour cette étape le nombre de points correspondants au nombre d'inscrits enregistrés pour l'ensemble des étapes validées plus un.
- La participation à la finale est obligatoire pour accéder au podium du championnat de France. Un coureur non inscrit à la 4ème étape (Finale) sera classé « DNE » à cette étape et ne pourra être déclaré champion de France Funboard ou vice- champion de France et ne pourra être classé à la 3ème place. La règle B8 A8 de l'annexe B des RCV s'appliquera pour le départage des ex aequo.

Validation des titres

Pour valider un titre, deux étapes au moins doivent avoir été validées.

- Pour valider le titre féminin, un minimum de 12 coureurs admissibles chez les femmes doit être classé au classement général.
- Pour valider le titre masculin, un minimum de 30 coureurs admissibles chez les hommes doit être classé au classement général.

ANNEXE 1

aux annexes et préconisations AFF applicables au championnat de France Funboard slalom (conforme à l'appendix 2 - Distribution Tables - des règles IFCA)

Tableau de répartition des coureurs pour une élimination de

Tableau de répartition des coureurs pour une élimination de slalom à 80 coureurs maximum 4 poules		
poule n°	planches n°	
Poule n°1	6/38/70 11/43/75	
	22/54 27/59	
	3/35/67 14/46/78	
	19/51 30/62	
Poule n°2	7/39/71 10/42/74	
	23/55 26/58	
	2/34/66 15/47/79	
	18/50 31/63	

Poule n°3

Poule n°4

5/37/69 -- 12/44/76 21/53 -- 28/60

4/36/68 -- 13/45/77 20/52 -- 29/61 8/40/72 -- 9/41/73 24/56 -- 25/57

1/33/65 -- 16/48/80

17/49 -- 32/64

•	30 coureurs maximum
	8 poules
	·
poule n°	planches n°
Poule n°1	6/38/70 11/43/75
	22/54 27/59
Poule n°2	3/35/67 14/46/78
	19/51 30/62
Poule n°3	7/39/71 10/42/74
	23/55 26/58
Poule n°4	2/34/66 15/47/79
	18/50 31/63
Poule n°5	5/37/69 12/44/76
	21/53 28/60
Poule n°6	4/36/68 13/45/77
	20/52 29/61
Poule n°7	8/40/72 9/41/73
	24/56 25/57
Poule n°8	1/33/65 16/48/80
	17/49 32/64

17/49 --

32/64

Tableau de répartition des		
coureurs pour une élimination		
de slalom à 80 coureurs		
maximum		
2 poules		
poule n°	planches n°	
Poule n°1	6/38/70 11/43/75	
	22/54 27/59	
	3/35/67 14/46/78	
	19/51 30/62	
	7/39/71 10/42/74	
	23/55 26/58	
	2/34/66 15/47/79	
	18/50 31/63	
Poule n°2	5/37/69 12/44/76	
	21/53 28/60	
	4/36/68 13/45/77	
	20/52 29/61	
	8/40/72 9/41/73	
	24/56 25/57	
	1/33/65 16/48/80	
	17/49 32/64	